

2023/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N° 2023/096

Du jeudi 23 mars 2023

**Fixant les modalités de règlement du contrat de prestation de services
pour des dispositifs de sécurité passé avec l'Association
Départementale de Protection Civile de l'Essonne ADPC91 pour le
carnaval, le bal, les cinémas en plein air et le feu d'artifice**

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le contrat de prestation de services passé pour des dispositifs de sécurité à l'occasion du carnaval le dimanche 14 mai 2023, du bal le jeudi 13 juillet 2023, des cinémas en plein air le vendredi 14 juillet 2023 et le samedi 26 août 2023 et du feu d'artifice le vendredi 14 juillet 2023 avec l'Association Départementale de Protection Civile de l'Essonne ADPC91,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER un contrat de prestation de services pour assurer des dispositifs de sécurité avec l'Association Départementale de Protection Civile de l'Essonne ADPC91, dont le siège se situe Boîte postale 238 – 91007 EVRY CEDEX à l'occasion des événements suivants :

1. Carnaval : Equipe 3/4 secouristes + Véhicule de premiers secours à personnes VPSP (forfait ½ journée)

Date : dimanche 14 mai 2023

Horaires : 13h30- 20h00

Lieu : Place du marché, 91130 Ris-Orangis

2. Bal : Equipe 3/4 secouristes + Véhicule de premiers secours à personnes VPSP (forfait ½ journée)

Date : jeudi 13 juillet 2023

Horaires : 20h00- 01h00

Lieu : Mairie de Ris-Orangis, Place du Général de Gaulle, 91130 Ris-Orangis

3. Cinéma en plein air : Binôme d'intervention + lot B (forfait ½ journée)

Date : vendredi 14 juillet 2023

Horaires : 16h00 – 21h30

Lieu : Stade Roger Latruberce, rue de Fromont, 91130 Ris-Orangis

2023/

4. Feu d'artifice : Equipe 4 secouristes + Véhicule de premiers secours à personnes VPSP (forfait ½ journée)

Date : vendredi 14 juillet 2023

Horaires : 21h30 – 01h00

Lieu : Stade Roger Latruberce, rue de Fromont, 91130 Ris-Orangis

5. Cinéma en plein air : Binôme d'intervention + lot B (forfait ½ journée)

Date : samedi 26 août 2023

Horaires : 21h00 – 00h00

Lieu : Anneau de Roller, allée Rose Valland, 91130 Ris-Orangis

ARTICLE 2 : Le prestataire s'engage à assurer des prestations sanitaires à l'occasion des événements estivaux ci-dessus énumérés et à respecter les obligations réglementaires et fiscales en vigueur en leur qualité d'employeur de participants.

ARTICLE 3 : La dépense afférente à ce contrat, soit 1 210 € TTC, se décompose comme suit :

- Carnaval du dimanche 14 mai 2023 : 250 € TTC,
- Bal du jeudi 13 juillet 2023 : 250 € TTC,
- Cinéma en plein air du vendredi 14 juillet 2023 : 180 € TTC,
- Feu d'artifice du vendredi 14 juillet 2023 : 350 € TTC,
- Cinéma en plein air du samedi 26 août 2023 : 180 € TTC.

Elle sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours : Sous-fonction 311 article 611- Culturel après certification du service fait et présentation de la facture.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont l'ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 23 mars 2023.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 25 AVR. 2023

Publié le : 25 AVR. 2023

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

